

# LES COLLECTIVITES LOCALES FACE AUX PROBLEMES SOCIAUX

par

Abdellaziz BELAL

Le développement économique et social d'un pays est un processus complexe, qui requiert un ensemble coordonné d'objectifs, d'actions et de moyens de réalisation.

Si sa finalité doit être la satisfaction des besoins fondamentaux de toutes les couches de la population, leur accession à un niveau de vie matériel et culturel décent, accompagnée d'une plus grande autonomie de décision de la nation vis-à-vis de l'extérieur et d'une plus grande maîtrise nationale des forces productives, son orientation et sa réalisation dépendent de toutes les forces vives du pays.

Ce développement, dans son aspect global, dépend d'une stratégie d'ensemble arrêtée à l'échelon national par les instances compétentes.

Cette stratégie s'exprime par un ensemble de choix fondamentaux concernant les objectifs à atteindre et les moyens de les réaliser : orientation à donner à la croissance des divers secteurs (agriculture, industrie, etc...), répartition des fruits de la croissance entre les diverses catégories sociales, élévation du niveau culturel et sanitaire de la population, moyens matériels, financiers et humains pour atteindre ces objectifs, notamment investissements, formation de cadres etc... Le plan national de développement concrétise cet ensemble de choix pour une période déterminée par exemple 5 ans.

L'expérience, la nôtre et celle d'autres pays, souligne l'importance essentielle de deux remarques :

1. La planification à l'échelle centrale, aussi perfectionnée soit-elle, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante.

2. Très souvent, le volet économique du plan prend le pas sur le volet social.

Concernant la première remarque, nous pouvons dire que la planification centrale s'attache surtout aux grands agrégats, aux grands projets, à l'évolution des secteurs et de leurs relations, aux priorités principales telles qu'elles ont été arrêtées par les instances responsables, à la sauvegarde des équilibres fondamentaux (dans le financement, la balance des paiements etc...). Malgré les tentatives de régionalisation du plan et la réaction contre les déséquilibres régionaux, certaines potentialités locales sont souvent ignorées ou sous-estimées faute d'avoir été inventoriées, ou tout simplement parce que le dialogue avec la population locale n'a pas été institué.

Pour ce qui est de la seconde remarque, il s'avère que très souvent les objectifs proprement sociaux du plan en matière d'habitat, de conditions sanitaires etc... sont en deça des besoins et retardent par rapport à l'ampleur des moyens consacrés à l'infrastructure économique et aux objectifs de production : si ce déséquilibre s'aggrave, à long terme c'est le développement national lui-même qui risque d'être compromis parce que non appuyé par des conditions sociales et culturelles satisfaisantes, permettant à la population, surtout dans ses couches déshéritées, dans les villes et les campagnes, de bénéficier d'une partie des fruits de la croissance.

Les collectivités locales peuvent-elles contribuer au moins pour partie à la solution des problèmes sociaux qu'affronte le pays ? Oui, si elles sont aidées et encouragées dans ce sens, si un minimum de moyens nécessaires est mis à leur disposition.

On sait que ces problèmes sont graves et multiples : pour n'en citer que les plus importants, nous rappellerons la gravité du chômage qui frappe en particulier les jeunes l'ampleur de la crise du logement, la précarité des conditions sanitaires de la grande masse, l'extension de la prostitution etc...

A titre d'exemples, nous prendrons trois domaines où l'intervention communale peut se manifester avec efficacité : la crise du logement, la santé publique et la formation professionnelle des jeunes.

### **TROIS DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLE**

1. En matière de participation à la solution de la crise du logement :

En plus des mesures qui doivent être prises à l'échelon national pour faire face efficacement à l'ampleur des besoins, surtout des couches pauvres de la population, les communes ont un rôle important

à jouer si elles font preuve d'initiative et si elles sont dotées d'un minimum de moyens.

Parmi ces moyens, on peut envisager la prise en mains par les communes de terrains à équiper en priorité pour des logements populaires, la construction par les communes elles-mêmes d'immeubles à loyer modéré, un strict contrôle du barème des loyers (à établir par la loi), sous la responsabilité des conseillers communaux. Dans ce cadre, il faudrait envisager des sources de financement exceptionnelles provenant pour partie des excédents des recettes sur les dépenses de fonctionnement (lorsqu'ils existent) et pour partie ou en totalité de crédits spéciaux à taux d'intérêt modéré. La mise en œuvre des programmes communaux de logement pourrait être confiée à des offices communaux fonctionnant sous la responsabilité des conseils et de leurs bureaux. Une des missions allouées à ces offices serait de récupérer le plus rapidement possible les ressources communales engagées dans ces opérations, afin de poursuivre l'application des programmes en facilitant l'accession à la priorité des locataires.

2. En ce qui concerne l'intervention possible et souhaitable des collectivités locales *en matière sanitaire* :

Les énormes besoins du pays en matière de santé publique face aux moyens limités mis en œuvre jusqu'ici, appellent à la réalisation d'un gros effort de la part de l'Etat et des collectivités locales.

Une partie des équipements sanitaires pourrait être réalisée par les communes sur leurs budgets propres (centres de préventions, maternités, gouttes de lait), en collaboration avec les services du Ministère de la Santé Publique.

Il y a lieu toutefois de souligner que le problème ici n'est pas seulement un problème d'équipement mais également de cadres médicaux et para-médicaux. Beaucoup de médecins fuient la Santé publique parce que les traitements qui leur sont alloués sont dans l'ensemble insuffisants, surtout comparés à ceux des médecins privés. Aussi, pour pallier cet inconvénient, les communes pourraient prendre à leur charge le versement d'une indemnité supplémentaire au personnel médical en fonction dans les centres sanitaires qui dépendent d'elles, afin de les retenir au service de la Santé Publique.

3. Quant à *cette fraction importante de notre jeunesse* qui se trouve malheureusement désœuvrée, livrée à elle-même, sans métier et sans travail après avoir souvent passé plusieurs années d'école primaire et secondaire, les problèmes qu'elle pose ne peuvent trouver de solution que grâce à une politique nouvelle, élaborée et appliquée à l'échelle nationale. Toutefois nos communes se doivent de participer

à un tel effort, notamment par la création et la prise en charge d'écoles de formation professionnelle ouvertes pour accueillir ces jeunes. Le coût de ces écoles peut être réduit à des proportions modestes si l'on utilise des moyens "non classiques", faisant appel au patrimoine communal et à la bonne volonté des citoyens.

### LES MOYENS NECESSAIRES

La contribution des collectivités locales à la solution des problèmes au moins pour partie, est liée à la réunion des moyens nécessaires que nous résumons comme suit :

1. Nécessité pour les conseils communaux d'exercer effectivement toutes les attributions que leur confèrent les textes en vigueur, sans entraves d'aucune sorte.

2. Une véritable collaboration doit s'instaurer entre les conseils et les services administratifs, basée notamment sur une information réciproque permanente et la constitution de commissions de travail adhoc comprenant les élus communaux et les représentants de l'administration en vue de résoudre les problèmes spécifiques et de suivre les modalités de solutions.

3. Revoir dans un sens de simplification la procédure d'expropriation de terrains nécessaires aux constructions d'équipement sociaux et de programmes de logements pris en charge par les communes.

4. Doter les communes de moyens financiers nouveaux, puis qu'elles seraient amenées à assumer des charges nouvelles que leurs ressources actuelles ne permettent pas de couvrir.

5. Nécessité de disposer d'un minimum de cadre administratif communaux, notamment d'économistes et de statisticiens capables de participer à l'élaboration de programmes sociaux et de suivre leur application.